



SCENE OUVERTE COMEDIE MUSICALE



REGLEMENT

28 Avril 2012 – MJC THEÂTRE DE COLOMBES

Critères d'inscriptions:

- Pour participer à la scène ouverte, les structures doivent être affiliées à la Fédération Française de Danse. Les responsables et tous les participants doivent être titulaires d'une licence fédérale de l'année sportive en cours. Ils doivent être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de l'activité valable pour la saison sportive en cours.
- Chaque structure doit présenter une création originale de 6 à 15 minutes basée au minimum sur deux disciplines dont la danse obligatoire (exemples: danse/chant, danse/théâtre). **Les prestations présentées ne peuvent en aucun cas être extraites du répertoire de la comédie musicale (danse et musique)**
- Les participants dont le nombre maximum est fixé à 15, doivent être âgés de 15 ans et plus à la date de la scène ouverte (solos, duos possibles).

Sélections :

- La prestation doit être filmée sur DVD ou clé USB dans les conditions exactes de spectacle (costumes, maquillages). Le tournage peut avoir lieu dans un studio de danse, un gymnase ...
- L'enregistrement doit être envoyé avant **le 29 février 2012** à l'adresse suivante :

Fédération Française de danse

20, rue Saint Lazare

75009 – Paris

- Les sélections seront assurées par un jury de professionnels spécialistes.

Le résultat des sélections sera transmis début mars.

Récompense :

Les participants de la meilleure prestation évaluée par un jury professionnel seront retenus pour le spectacle musical produit par la FFD sur la saison 2012/2013.

Informations sur le site de la FFD : www.ffdanse.fr